FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES **CBG1**

EVALUATION DU DEUXIEME SEMESTRE 2018-2019

EPREUVE DE Gestion Administrative et Financière (GAF) **DUREE : 90 minutes**

I- Définir :

1- Acte administratif ; 2- police administrative ; 3- comptable public ; 4-Marché public.

II- 1-Qu'est ce qu'une lettre administrative ? **2-** A qui adresser un document administratif ? **3-** Qui doit signer un document administratif ?

III- Relevez les numéros et Choisissez la ou les lettres qui correspondent aux bonnes réponses. (10 points)

1- ***Au Bénin, le* premier responsable de l'administration publique est le Président** :
a)- de la cour constitutionnelle ; **b)**- de la suprême ; **c)**- de la République.

2- **En République du Bénin, le vote du budget de l'Etat est une prérogative fondamentale** :
a) - du Président de la République ; **b)**- du parlement ; c- de la Cours constitutionnelle.

3- **Le Chef de l'Etat ne peut démettre de ses fonctions : a)**- le député; **b** le)- Maire ; **c)**- le Préfet;

4- **L'Assemblée Nationale a pour missions** : **a)- de** construire des écoles ; **b) de** commander le Gouvernement ; **c)- de** voter des lois **c**- contrôler l'exécutif.

5- Le décret est un acte administratif que ne peut signer: **a)** un ministre ; **b)** un préfet ; **c)** le chef de l'Etat ; **d)** le maire.

IV- Répondre par vrai ou faux : (NB pas de rature)

1- Avec les effets des actes administratifs, un arrêté peut abroger un décret.
2- Une administration déconcentrée suppose un contrôle de tutelle.
3- Le bordereau de transmission est un acte administratif.
4- La régie est une forme de gestion indirecte du service public.
5- Le préfet est dans son département, une autorité décentralisée.

V- Reprendre et rectifier si possible les affirmations suivantes :

1- **Dans une Administration locale de l'Etat**, l'organe suprême est un organe central, dont la compétence est étendue sur toute l'étendue du territoire national.
2- **Le contrôle administratif** s'exerce dans le cadre de la déconcentration et de la décentralisation administratives.
3- **Au Bénin les autorités de la police administrative** sont le président de la République, le préfet, les commissaires de police et le Ministre de la défense nationale.
4- **En matière de dépenses publiques**, les opérations relevant de l'ordonnateur sont: l'engagement, la liquidation **et** le paiement.

HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH